

PRÉFET de MAINE-ET-LOIRE

**Direction départementale
des Territoires**

Angers, le 02 MARS 2010

**Service Urbanisme, Aménagement et Risques
Unité Prévention des Risques Naturels et Technologiques**

Le Préfet de Maine-et-Loire
à

Référence : SUAR/PRNT – 013-2018- MCB/MHH
Affaire suivie par : Marie-Claire Benoît
marie-claire.benoit@maine-et-loire.gouv.fr
Tél. : 02 41 86 62 12

Vos références :

Objet : « Porter à connaissance » relatif aux installations classées
de la société ALLOGA ex DEPOLABO
pour son site de Seiches-sur-le-Loir

Monsieur le Président
Communauté de Communes
ANJOU LOIR et SARTHE
103 Rue Darwin
49125 TIERCÉ

P.J. : Porter à connaissance des règles d'urbanisme, cartographies

La société ALLOGA, implantée sur la commune de SEICHES-SUR-LE-LOIR au lieu-dit « Les Mullotières », exploite une plate-forme logistique de produits pharmaceutiques qui présentent des risques d'incendie, mis en évidence par l'étude de dangers de l'exploitant et repris dans le rapport d'inspection de la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL) des Pays-de-la-Loire, en date du 21 décembre 2009.

Suite à l'arrêté préfectoral d'autorisation d'exploitation du site, en date du 16 février 2010, et conformément aux dispositions de la circulaire DPPR/SEI2/FA-07-006 du 4 mai 2007, relative à la maîtrise de l'urbanisation autour des sites classés, je porte officiellement à votre connaissance les cartes des effets potentiels et les préconisations en matière de maîtrise de l'urbanisation autour de ce site que je vous demande d'appliquer sur ces périmètres, pour instruire toute demande de construction ou d'aménagement. Ces documents doivent vous permettre de motiver un refus d'une demande d'autorisation d'urbanisme ou de lui imposer des prescriptions particulières, en application de l'article R.111-2 du Code de l'urbanisme.

Ces informations doivent être prises en compte dans les meilleurs délais dans les actes d'occupation ou d'utilisation du sol et à l'occasion de la prochaine révision du Plan local d'urbanisme de la commune de SEICHES-SUR-LE-LOIR.

.../...

La Direction départementale des territoires - service urbanisme, aménagement, risques - 15 bis rue Dupetit-Thouars – 49047 ANGERS Cedex, ddt-suar-prnt@maine-et-loire.gouv.fr, se tient à votre disposition pour vous fournir, si besoin, le rapport de l'inspection des installations classées.



Bernard GONZALEZ

Copie avec pièces jointes à :

Monsieur le Maire de SEICHES-SUR-LE-LOIR
Préfecture de Maine-et-Loire
DREAL PdL, DREAL PdL/UT49
DDT 49 : SUAR/PAT Est, SG/Affaires juridiques



PRÉFECTURE DE MAINE-ET-LOIRE

***Direction départementale
des territoires***
Service Urbanisme, Aménagement, Risques
Unité Prévention des Risques Naturels et Technologiques

Référence : SUAR/PRNT – 13-2018-MCB/MHH

PORTER A CONNAISSANCE DES REGLES D'URBANISME autour des installations classées de la société ALLOGA à Seiches-sur-le-Loir, par courrier en date du 2 mars 2018

Ce document identifie les constructions et les aménagements pouvant être autorisés dans le périmètre des zones d'effets irréversibles (seuil SEI).

Préconisations en matière de maîtrise de l'urbanisation

A l'intérieur de la zone d'effets irréversibles (seuil SEI) :

- Aucune construction nouvelle n'est autorisée sauf les installations industrielles directement en lien avec l'activité à l'origine du risque, les aménagements et extension des installations existantes.

Il paraît important de souligner que les dommages aux personnes et aux biens ne peuvent être exclus au-delà des périmètres définis. Il convient d'être vigilant et prudent sur les projets en limite de zone d'exposition aux risques et d'éloigner autant que possible les projets importants ou sensibles.

Pièces jointes :

- Plan de situation
- Carte enveloppe des dangers potentiels



Liberté • Égalité • Fraternité

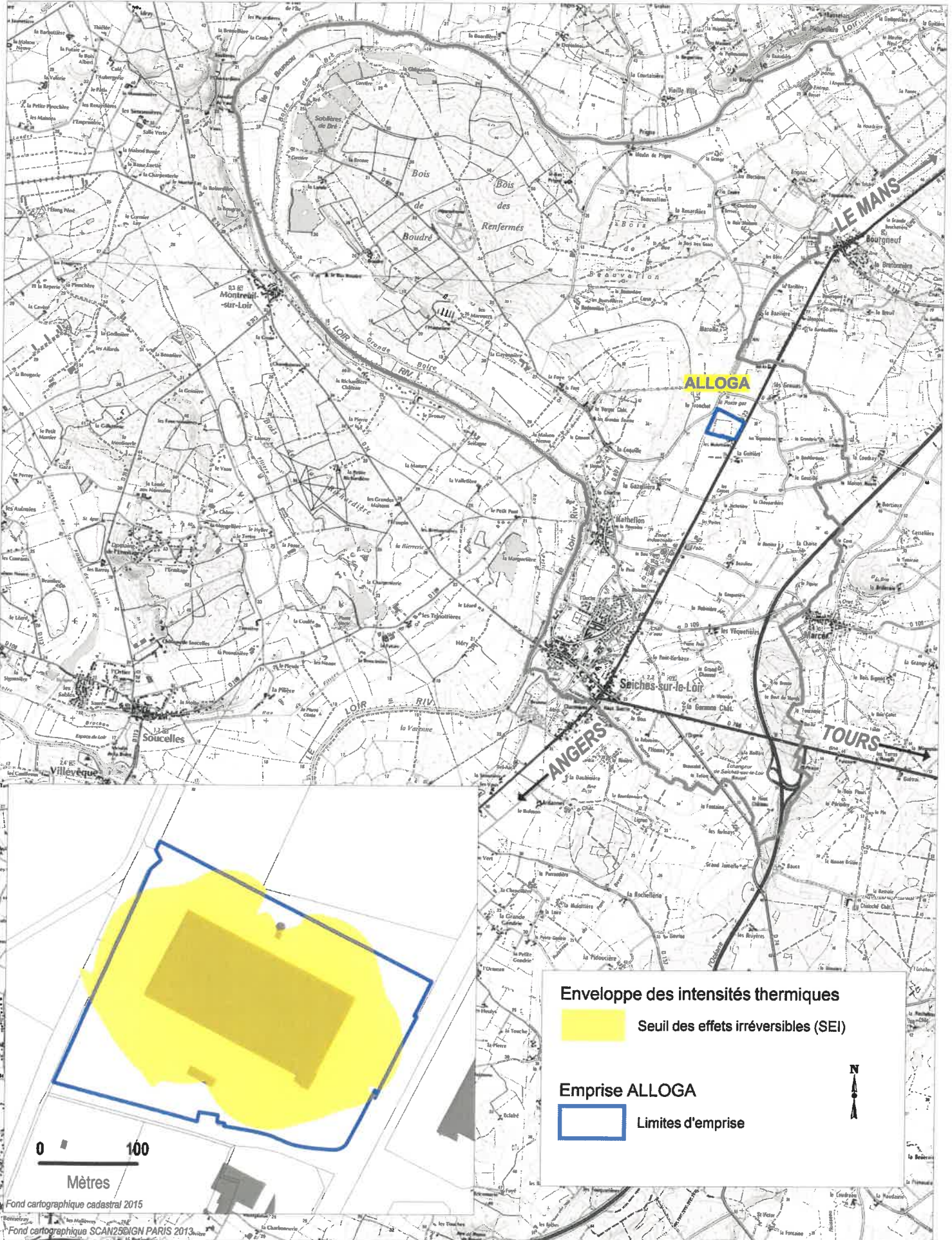
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DDT de Maine-et-Loire

SUAR / PRNT

Porter à connaissance autour de la société ALLOGA

à Seiches-sur-le-Loir PLAN DE SITUATION



PAC de SEICHES-SUR-LOIR (Alloga France SA ex DEPOLABO)
Enveloppes des intensités des effets thermiques de classe de probabilité A, B, C ou D



Seuil
SEI

